

Commission *Environnement et développement durable* du 20 octobre 2020

Président : Xavier Timbeau

Synthèse

La séance débute par une **information concernant le Groupe de travail sur le gaspillage alimentaire** animé par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) pour contribuer à mettre en place la réponse française prévue en 2022 dans le cadre du rapportage à Eurostat sur ce sujet. Selon la Décision déléguée du 3 mai 2019, une méthodologie commune a été définie par les États membres, ainsi que des exigences minimales de qualité pour la mesure uniforme des quantités de déchets alimentaires à chaque étape de la chaîne alimentaire. Cette méthodologie sera revue en 2022, pour fixer en 2023 les objectifs de réduction pour 2030. Entre mai et octobre 2019, le groupe de travail du SDES a donné des indications sur la collecte des différentes informations : sur la production primaire, la transformation industrielle, le commerce de détail, les restaurants et services de restauration et les ménages.

La séance se poursuit par une présentation des **programmes annuels de travail 2020** du domaine de la Commission, qui sont tous sous la responsabilité du SDES, et plus précisément des avancées et des changements dus à la crise sanitaire. À la suite de la publication du rapport *L'environnement en France* Édition 2019, un focus sur les ressources naturelles a été publié en mai 2020. Les résultats de l'enquête Les Français et la nature ont, à leur tour, été publiés en octobre 2020. Après la parution du rapport du Haut Conseil pour le Climat (HCC) sur l'empreinte carbone, les chiffres ont été actualisés et des ajustements méthodologiques se sont avérés nécessaires, ce qui a entraîné la création d'un groupe de travail consacré à cette question pour poursuivre les travaux. Dans le domaine de l'énergie, l'attention a été portée sur la valorisation de l'enquête TREMI et dans celui des transports à celle sur la mobilité des personnes sur des courtes distances. Il a été précisé que la crise sanitaire a engendré un décalage dans les publications.

Le troisième point à l'ordre du jour de la séance est consacré à la **présentation des indicateurs français de suivi des Objectifs de développement durable (ODD)**. Une première présentation propose quelques exemples européens de suivis nationaux des ODD, qui montrent que les listes d'indicateurs se composent les plus souvent d'indicateurs mondiaux, complétés par des indicateurs nationaux et que le nombre d'indicateurs pour le suivi national est très variable. Les indicateurs sont, le plus souvent, définis par les politiques avec l'aide des statisticiens. Peu de pays ont développé des indicateurs à des niveaux infra-régionaux. Il est ensuite question, dans une deuxième présentation, de dresser un état des lieux du suivi des recommandations générales du rapport du CNIS sur *La déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD*, publié en juin 2018. Un tableau de bord national des indicateurs est désormais disponible sur le site de l'Insee, mais des travaux doivent encore être menés, car certaines cibles importantes pour la France ne sont pas encore pourvues ou mal pourvues d'indicateurs. Un certain nombre de recommandations suppose aussi des moyens pour leur mise en œuvre et certaines recommandations sectorielles doivent encore être prises en compte. Une troisième présentation est consacrée aux indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) disponibles sur le site de l'Insee depuis septembre 2020 à sept niveaux géographiques de diffusion. L'actualisation annuelle des indicateurs doit être assurée, ainsi que la production de nouveaux indicateurs et de datavisualisations supplémentaires.

La commission aborde ensuite le sujet central de la séance : **l'évaluation du coût des catastrophes naturelles**. Cette thématique est en phase avec la mesure de l'exposition des biens et des personnes aux risques climatiques. L'introduction du SDES souligne, en effet, qu'entre 1900 et 2017 en France, 165 catastrophes climatiques ont engendré le décès de 3100 individus. Par ailleurs, il a été évalué en 2016 que 6 Français sur 10 sont fortement exposés à des risques climatiques. Il s'agit surtout d'inondations et de mouvements de terrain, mais aussi, bien qu'en moindre mesure, de feux de forêts et d'avalanches.

Depuis 2012, l'Observatoire national pour les risques naturels (ONRN) est le résultat d'une volonté commune des assureurs et de l'État. Depuis sa création, l'ONRN a rendu accessibles et valorisé les connaissances sur les risques naturels ; l'Observatoire a produit et mis à jour régulièrement 50 indicateurs sur les aléas, les enjeux, la sinistralité et la prévention.

Une étude de cas sur l'exposition des maisons individuelles au retrait-gonflement des argiles a été réalisée lorsque l'ONRN a saisi le SDES pour estimer la vulnérabilité des territoires français à ce type de risque. Ces travaux ont fait état d'une forte sinistralité liée à la sécheresse et à la réhydratation des sols. En France, environ 4,3 millions de maisons individuelles sont construites dans des zones en aléa fort ou moyen. La Nouvelle-Aquitaine et l'Île-de-France concentrent ensemble un peu moins d'un tiers des maisons individuelles en aléa fort ou moyen, soit 1,3 million.

Une deuxième étude de cas sur l'érosion côtière, présentée par le CEREMA, indique, à l'aide de la production d'un indicateur national de l'érosion côtière, que près de 20 % du linéaire côtier français est en recul, soit environ 900 km. De nombreux ouvrages de protection ont été réalisés sur le littoral pour ralentir l'érosion et ils ont été cartographiés, mais ils produisent aussi des effets négatifs. Une étude prospective vise à connaître le nombre et la valeur des logements susceptibles d'être affectés de nos jours jusqu'en 2100 en métropole et dans les départements d'outre-mer. Des analyses complémentaires ont évalué les coûts de déconstruction, parmi lesquels le désamiantage contribue à un surcoût de 5 à 7 %. Il est désormais question de mettre en œuvre la stratégie d'adaptation et de sensibiliser les décideurs et le public.

Dans un tel contexte, l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) a été créé en 2001 pour collecter et diffuser les informations sur les risques liés au changement climatique et pour formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du changement climatique. L'ONERC a formulé des recommandations dans des rapports au Premier ministre et au Parlement et a participé à la mise en place du Plan national d'adaptation au changement climatique 2 (PNACC-2).

Une présentation des statistiques assurantielles disponibles et des données manquantes sur les effets du dérèglement climatique montre que le coût des sinistres climatiques en France est de plus en plus élevé. Des données très riches permettent à la Fédération française de l'assurance (FFA) de produire des études avec des recommandations en termes de préventions. Les améliorations possibles et les perspectives futures portent sur l'accélération du retour à la normale pour les assurés via l'optimisation des dispositifs de gestion de crise des compagnies d'assurance, l'information des assurés sur la possibilité de bénéficier des actions de préventions et l'amélioration de la connaissance sur les dispositifs de protection des biens assurés.

Au cours des échanges, il a été rappelé que l'évaluation des catastrophes naturelles s'insère dans le contexte international du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, mais aussi de celui du suivi des ODD. Il a aussi été souligné que les catastrophes naturelles et les risques associés sont tous liés aux effets du changement climatique et qu'ils doivent donc être envisagés dans cette optique. De ce fait, des participants soulignent que l'attention portée aux mesures d'adaptation au changement climatique ne doit pas pénaliser la prévention, également importante. Cela est vrai d'un point de vue financier, mais aussi pour la production des données.

Les deux avis de la commission portent respectivement sur les IODD et sur le sujet principal de la séance.

Pour les IODD, la commission prend acte des avancées importantes et recommande fortement la poursuite de ces efforts, notamment pour la prise en compte des évolutions du cadre normatif mondial. Elle souligne aussi les progrès importants effectués dans la mise en œuvre des recommandations générales émises en 2018 par le groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des ODD. Elle souhaite être informée de l'avancement des travaux qui restent cependant à mener, notamment sur les recommandations de désagrégation pour mieux étudier les disparités.

Pour l'évaluation du coût des catastrophes naturelles, la commission souligne le besoin de prolonger les travaux statistiques pour arriver à chiffrer aussi finement que possible l'adaptation aux changements climatiques et son articulation avec les politiques d'atténuation. Face au coût élevé des sinistres associés aux catastrophes naturelles liées au changement climatique, la commission constate que des lacunes encore importantes subsistent dans les données existantes, notamment sur le coût des sinistres associés aux catastrophes. En continuité avec les dynamiques déjà existantes, la commission recommande une collaboration encore plus étroite entre les professionnels des secteurs concernés et les acteurs de la statistique publique

La commission valide ces avis en séance.